Vol. XX. Saint-Boniface, Manitoba, 28 Janvier 1891 No. 16.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - - $1.00
Europe (compris le port) - - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS.

ICI-BAS

Ici-bas tous les lilas meurent,
Tous les chants des oiseaux sont courts,
Je rêve aux étés qui demeurent
Toujours ....

Ici-bas les lèvres effleurent
Sans rien laisser de leurs velours;
Je rêve aux baisers qui demeurent
Toujours......

Ici-bas tous les hommes pleurent
Leurs amitiés ou leurs amours:
Je rêve aux couples qui demeurent
Toujours......

SULLY-PRUDHOMME.

LES FONCTIONS

—Il en est de la fonction comme de la richesse.

Que faut-il avoir pour être riche? Cent mille francs? Un million? Un milliard? Chacun répondra suivant la pesanteur de son sac. Pour quelqu'un qui n'a rien, le possesseur de trente mille francs est un richard.

Je propose une définition toute différente. Etre riche, c'est avoir un revenu supérieur à sa dépense. Mon revenu actuel n'est que de 1,200 francs, mais ma dépense n'en dépasse pas 1,000. Je suis donc riche. Au contraire, j'ai un beau million de rentes, mais je dépense annuellement 1,200,000 francs. Je suis pauvre.

Je soutiendrai toujours que toutes les fonctions sont égales et que la façon de les remplir constitue seule une inégalité entre les hommes.

Boileau a dit il y a longtemps: Soyez plutôt maçon, si c'est votre métier.

Je prends pour moi cette maxime, avec cette différence que Boileau croit prononcer une sentence de juge et que, pour moi, c'est un conseil d'ami. Oui, mon ami, puisque vous êtes capable d'être un bon maçon et incapable d'être un bon poète, dépêchez-vous de vous faire maçon, pour être honorable et honoré, et ne faites pas la sottise d'écrire des vers. Nous sommes dans ce monde, voyez-vous, comme une troupe de comédiens, à laquelle l'auteur de la pièce distribue les rôles. "Vous, dit-il, vous serez l'empereur. Et vous, vous serez le mendiant." Quel est le plus grand homme des deux comédiens? Est-ce celui qui joue l'empereur, ou celui qui joue le mendiant? Vous n'y êtes pas. C'est celui qui déploie le plus de talent dans le rôle qui lui a été départi. Il vaut mieux être le mendiant applaudi que l'empereur sifflé.

JULES SIMON.

LE CHANOINE DE CAMBREMER

La Normandie est fertile en légendes, et c'est en traversant dernièrement la ville de Bayeux que je recueillis celle du chanoine de Cambremer.

Le Chapitre, sans doute à cause de son humeur un peu tracassière, avait été condamné en cour de Rome à y envoyer chaque année l'un de ses membres pour chanter l'épître de la messe de minuit, sous peine pour le chanoine désigné à cet effet de payer une très forte amende.

On était en l'an 1537 et jusque là cette pénitence avait été fidèlement exécutée. Quand vint le jour de maître Jean Patyr, chanoine de la prébende de Cambremer, de se diriger vers la Ville Sainte, notification lui en fut faite; mais un peu frondeur de nature, redoutant un long voyage en si froide saison, il fit la sourde oreille. Les jours succédaient aux jours et il ne parlait point de départ.

Ses collègues le raillaient de sa paresse; il laissait dire, tant et si bien que la veille de Noël il se chauffait encore fort tranquillement au coin de son feu. Le doyen du Chapitre lui adressa ce jour-là, après vêpres, de vifs reproches sur sa coupable négligence.

Troublé et presque repentant, il rentra chez lui, prit à peine le temps de souper et se retira tout soucieux dans sa chambre. Il était plus que temps de prendre un parti. Les chemins de fer n'étaient pas inventés; l'eussent-ils été qu'il n'avait plus matériellement le temps d'arriver à Rome pour minuit. Que faire? Puisque les hommes, avec leurs lents moyens de locomotion, ne pouvaient réparer son imprudent retard, il s'adresserait au diable. Il l'appelle donc: Satan arrive en grande hâte.

—Il faut, dit-il, que tu me portes cette nuit même à Rome, (et cherchant dans son esprit ce qu'il y a de plus rapide au monde) nous voyagerons, ajouta-t-il, en "pensée de femmes," cela sera plus rapide que le vent. Attends-moi sous les orgues de la cathédrale. Ce soir, à neuf heures, je veux être sur ton dos.

Le diable accepta, mais il posa une condition au chanoine.

—Tout le temps que je serai à ton service, lui dit Satan, il faudra que tu trouves moyen de m'occuper. Si tu me laisses une minute seulement d'oisiveté, tu m'appartiendras.

Le bon chanoine hésita un instant. Il voulait bien se servir du diable, mais risquer de lui appartenir, jamais.

Cependant la nécessité était pressante, et comptant sur son imagination qui était fertile en expédients, il accepta.

Il se rendit à la cathédrale, entonna le *Domine labia* de matines, puis rejoignit sa monture qui avait été fidèle au rendez-vous.

Il s'installa le plus commodément possible sur le dos du diable et donna sans plus tarder le signal du départ.

Aussitôt, il fut enlevé dans les airs et avec une rapidité vertigineuse, emporté vers le midi. Les lumières des grandes villes passaient sous lui comme des feux-follets.

Le voici sur mer. Satan qui trouvait sans doute son fardeau un peu lourd, s'ingénia de mille manières pour s'en débarrasser. Il improvisa un distique latin dont le sens est toujours le même, qu'on en commence la lecture soit à droite, soit à gauche:

"Signa te, signa, temere me tangis et angis, Roma tibi subito mortibus ibit, amor."

Ce qui signifie en français: "En vain tu me talonnes et me presses, signe-toi, signe-toi; ainsi, grâce à ma course rapide, Rome, l'objet de tes vœux, sera soudain devant toi."

Mais le chanoine qui savait ce qu'un signe de croix opère sur le diable, se garda bien de se signer: il n'avait nulle envie que sa monture le jetât à l'eau pour se sauver.

—Va, lui dit-il, et vite encore!

Le voici à Rome. Il arrive au moment où on chante l'introït de la messe de minuit.

Maître Jean Patyr sauta lestement en bas de sa monture, et il allait sans plus de cérémonie donner l'ordre au diable de l'attendre à la porte de l'église, lorsque celui-ci rappela les termes de leur marché.

—Que vais-je faire jusqu'à ton retour? lui dit-il.

—Dépave la ville, lui répondit le chanoine.

Il pensait l'occuper ainsi de longues heures et il entra dans la basilique. Mais il avait affaire à un habile ouvrier, et le "Gloria in excelsis" n'était pas achevé quand, sous la figure d'un enfant de chœur, Satan s'approcha du chanoine et vint lui dire à l'oreille que la ville était dépavée.

Et bien, va la repaver, lui répondit maître Jean Patyr.

Le diable se mordit les lèvres, et s'en alla en pestant et en jurant qu'il aurait raison de ce rusé chanoine. La première phrase de l'épître n'était pas achevée qu'il revenait lui souffler dans l'oreille:

—C'est fait, j'attends tes ordres.

Après un moment de réflexion:

—Ecoute, dit maître Patyr, va chez le boucher voisin, tu trouveras à l'étal la peau d'un mouton noir; prends-la, il faut qu'à force de la frotter dans les eaux du Tibre, tu la blanchisses Quand elle sera blanche comme neige tu me l'apporteras.

Satan fut un peu désappointé de ce nouveau travail: maître Patyr se crut en sûreté et continua sa lecture. Mais il lui sembla tout à coup qu'un léger nuage passa entre lui et le livre, et une voix murmura:

—La voilà.

C'était en effet la peau de mouton devenue blanche. Satan savait la chimie. Hélas! que faire? Une sueur froide perlait sur le front de maître Jean Patyr. Tous les yeux s'arrêtaient sur lui et l'on se demandait d'où pouvait venir son hésitation. Il ne savait plus qu'inventer. Que ne pouvait-il envoyer son persécuteur au diable? Enfin une idée lumineuse surgit dans son esprit.

—Près de cette église, lui dit-

il, habite un usurier dont je veux que tu blanchisses la conscience comme tu as blanchi la peau de mouton.

Le diable se sentit battu et sortit la tête basse. Il chercha et trouva l'usurier, mais son âme était si noire que la besogne fut longue et difficile, aussi l'Epître s'acheva-t-elle en paix.

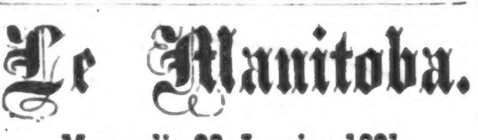
Le chanoine alla ensuite déposer ses ornements à la sacristie où il demanda à voir le titre original en vertu duquel le Chapitre de Bayeux était obligé d'envoyer un chanoine à Rome tous les ans. Il fit mine de l'examiner avec beaucoup d'attention, mais ayant aperçu un brasier, il se retourna brusquement et le jeta sur le feu, qui le consuma en un instant. Profitant de la stupeur causée par un acte si hardi, il s'échappa et courut sur les bords du Tibre, où le diable travaillait avec ardeur à blanchir son usurier. L'ouvrage n'avançait guère, guère, et lorsqu'il aperçut maître Jean Patyr, il abandonna sa lessive.

Notre chanoine enfourcha prestement sa monture et reprit la route de la Normandie. Il entrait dans la cathédrale de Bayeux comme on achevait Laudes. Son voyage avait duré quatre heures Ses confrères l'entourèrent et lui demandèrent ironiquement s'il avait bien dormi.

Jean Patyr, sans se fâcher de leur moquerie, leur raconta les détails de son étonnant voyage et comment il les avait délivrés d'une servitude humiliante. On rit beaucoup de l'aventure. Son heureux dénouement fit pardonner le peu d'orthodoxie du moyen employé.

Le diable désappointé, renonça pour toujours à voiturer par air et par mer, à l'heure où la course, pour le service des gens d'église, reconnaissant qu'il n'y a rien à gagner avec eux et qu'il faut faire une grande différence entre le malin esprit et un esprit malin.

GEORGES DE BOISSONNET.



Le Manitoba.

Mercredi, 28 Janvier 1891.

POLITIQUE FEDERALE

Depuis quelques jours, les dépêches nous annoncent la dissolution du parlement fédéral, et la presse en général s'occupe de ces rumeurs et discute les probabilités.

Il est cependant certain qu'il se passe quelque chose d'inusité à Ottawa. Quoiqu'il en soit, si le gouvernement en est arrivé à une décision, il a eu soin de la bien cacher, même à ses amis les plus ardents.

Il est bien connu, dit une dépêche d'Ottawa au *Star*, de Montréal, que le premier ministre de la Puissance possède à un haut degré le don de se taire, et l'opinion prévaut, dans le public, qu'il n'a pas l'habitude de confier, même à ses collègues, des questions de cette nature. Parfois, sans doute, il sonde le terrain et note les résultats obtenus, mais il regarde la décision finale comme la prérogative exclusive du premier ministre.

Dans la circonstance actuelle, il est prudent de dire qu'on n'en est pas arrivé à une décision finale. Beaucoup de politiciens prédisent une session courte avec un ajournement jusqu'à l'automne comme prélude aux élections générales.

D'autre part, voici ce que nous annoncent les dernières nouvelles d'Ottawa :—Le remaniement du cabinet est inévitable avant les élections générales, le premier ministre trouvant que les dissentions se font trop vivement sentir. On donne comme assez bien fondés les changements suivants : l'hon. M. Colby deviendrait secrétaire d'état, tandis que l'hon. M. Chapleau passerait au ministère des postes. Sir John se trouvant accablé d'ouvrage laisserait le département des chemins de fer et canaux à l'hon M. Haggart et reprendrait son ancienne position de président du conseil, abandonnée à regret A Sir Adolphe Caron succéderait l'hon. M. Ouimet, orateur de la chambre. Sir Adolphe serait nommé lieut-gouverneur de la province de Québec, remplaçant le lieut-gouverneur Angers qui serait nommé juge. L'idée que de grands changements vont se faire est bien arrêtée parmi les employés civils.

Maintenant, que croire de tout cela ? Suivant nous, il est probable qu'un remaniement de portefeuille ait lieu, mais il ne nous paraît pas possible qu'il puisse se faire comme indiqué plus haut. Quel serait le représentant du district de Québec dans l'administration, advenant la retraite de Sir Adolphe ? Nous ne lui en voyons point, et nous hésitons à croire qu'il consente à s'en passer.

Enfin, nous ne sommes que sur le terrain des probabilités. Nous devrons savoir toute la vérité dans quelques jours ; néanmoins, parons à toutes éventualités, et si de fait nous devons avoir une élection générale, voyons à élire des hommes qui nous appuient de toutes leurs forces sur les questions qui intéressent si fort en ce moment la population catholique et française de Manitoba.

LA COUPE DES BOIS

Comme il résulte souvent des difficultés entre les agents du gouvernement et les colons au sujet de la coupe des bois, soit pour l'usage de ces derniers ou pour le commerce, nous croyons utile de donner certains renseignements.

Chaque colon qui a obtenu une concession gratuite (*homestead*) sur laquelle il n'y a pas de bois, peut obtenir gratuitement un permis pour abattre sur les terres publiques une quantité de bois *n'excédant pas* les quantités suivantes :

1,800 pieds linéaires de billots à construction,
400 perches à toiture,
2,000 perches de tremble (n'excédant pas 5 pouces au gros bout),
80 cordes de bois sec pour chauffage.

La concession qui précède n'est que pour les colons qui ont obtenu des *homesteads* et avant d'en avoir obtenu la patente.

Voici maintenant ce qui est accordé aux autres colons cultivateurs :

Bois sec, pour chauffage, pour leur propre usage et non pour vendre ; mais n'ayant pas plus de 7 pouces de diamètre : 10 cordes gratuitement ; mais il faudra toutefois se munir d'un permis pour lequel on paie 25 centins.

Bois de corde vert 25 centins la corde.

Poteaux de clôture, 8 pieds de long et n'excédant pas 5 pouces au petit bout 1 centin chaque.

Perches de clôture, de tremble n'excédant pas 5 pouces au gros bout, $2 par mille.

Perches de tout autre bois, n'excédant pas 3 pouces au gros bout, ½ centin chacune.

Billots de construction, de tremble, quand ils n'excèdent pas 12 pouces au gros bout, 1 centin par pied linéaire.

Billots de construction, de pin, épinette blanche, épinette rouge, et tout autre bois non-énuméré, quand ils n'excèdent pas 12 pouces au gros bout, 1 centin par pied linéaire.

Il ne sera pas donné de permis pour couper du bois pour des fins de spéculation.

Voici maintenant les règlements généraux :

Il n'est pas permis de couper de bois sur le domaine public sans avoir préalablement obtenu un permis du bureau des terres ou d'un officier dûment autorisé à en accorder.

Tout détenteur d'inscription d'établissement qui, avant l'émission des lettres patentes, vendra du bois de son quart de section concédé à titre d'établissement ou de préemption, ou du lot boisé en dépendant, à des propriétaires de scieries ou à d'autres qu'à des colons, pour leur propre usage particulier, sans en avoir préalablement obtenu la permission du ministre, sera coupable d'abus de propriété (*trespass*), et pourra être pour ce fait poursuivi devant un juge de paix, et, sur conviction, sera passible d'une amende n'excédant pas cent piastres, ou d'un emprisonnement de pas plus de six mois, ou des deux peines à la fois, à la discrétion de la cour ; et de plus, cette personne sera absolument déchue de ses droits d'établissement et de préemption, et le bois ainsi vendu sera sujet à saisie et confiscation de la manière prescrite ci-après 46 Vic., c. 17, s. 45.

PEINES PORTÉES CONTRE LES PERSONNES QUI ABATTENT DU BOIS SANS AUTORISATION.

Quiconque, sans autorisation, abat, ou emploie ou engage toute autre personne à abattre, ou à aider à abattre des bois de quelque espèce que ce soit, sur des terres fédérales, ou enlève, ou emporte, ou emploie, engage ou aide toute autre personne à enlever ou à emporter des bois de quelque espèce que ce soit, ainsi abattus, n'acquiert aucun droit sur les bois ainsi abattus ni aucun droit à une rémunération pour avoir abattu ces bois et les avoir préparés pour le marché, ou les avoir transportés au marché ou vers le marché ; et si ces bois ont été mis hors de la portée des agents des bois de la Couronne, ou s'il est autrement trouvé impossible de les saisir, la partie, en sus de la perte de son travail et de ses déboursés, encourra une amende de trois piastres au plus pour tout et chaque arbre qu'elle sera convaincue d'avoir abattu ou emporté, ou d'avoir aidé à abattre ou emporter, en tout ou en partie ; et cette amende sera recouvrable, avec les frais, à la poursuite et au nom de la Couronne, dans toute cour ayant juridiction en matières civiles jusqu'à concurrence du montant de l'amende ; et, dans tous les cas, ce sera à la partie poursuivie de prouver qu'elle avait obtenu un permis ou une autorisation d'abattre et prendre le bois ; et l'allégation de la partie saisissante ou poursuivante, qu'elle est dûment employée sous l'autorité du présent acte, sera une preuve suffisante de ce fait, à moins que le défendeur ne prouve le contraire. 46 Vic., c. 17, s. 60.

Lorsqu'un agent des bois de la Couronne ou autre officier ou agent du ministre doutera si des bois ont été abattus avec autorisation ou non, ou sont ou non sujets à des droits de la Couronne, en tout ou en partie, il pourra s'enquérir de la personne ou des personnes en possession ou ayant la garde de ces bois quand et où ils ont été abattus ; et s'il ne peut obtenir d'explications satisfaisantes à ce sujet, sous serment ou autrement, suivant qu'il l'exigera, il pourra saisir et détenir ces bois jusqu'à ce qu'il soit prouvé, à la satisfaction du ministre ou de l'agent ou officier des bois de la Couronne, que ces bois n'ont pas été abattus sans autosisation et ne sont sujets, en tout ou en partie, à aucun droit de la Couronne ; et si cette preuve n'est pas faite dans les trente jours après la saisie, il pourra être disposé de ces bois comme de bois abattus sans autorisation, ou sur lesquelles les droits de la Couronne n'ont pas été acquittés, selon les circonstances du cas ; et les droits pourront être recouvrés ainsi qu'il est prévu ci-dessus. 46 Vic , c. 17, s. 62.

ELECTIONS MUNICIPALES

VILLE DE SAINT-BONIFACE.

La nomination des candidats pour l'élection d'un maire et d'un conseiller en remplacement de MM. Turenne et McAnnany, démissionnaires, ont eu lieu lundi, à l'hôtel de ville et ont donné le résultat suivant :

MAIRE—M. T A Bernier proposé par l'hon. sénateur Girard et MM. C. Marcoux, E. Marcoux, L. Laurendeau et L. Morin, appuyés par MM X. Nolin, J. B. Lauzon, J. Buron et E. Beaupré.

M. S. A. D. Bertrand proposé par MM. A. Turner et M. Lamontagne, appuyés par MM. D. McAnnany et Jos Joyal.

CONSEILLER—Il faut un nouveau conseiller pour le quartier No. 1 et voici les noms des candidats mis en nomination :

1—M. S Gaudaur proposé par M. J. B. Lauzon, appuyé par M. C. Cusson, jr.

2—M. L. J. A. Lévêque proposé par M. M. Lamontagne, appuyé par M. W. Daignault.

3—M. J B. Joyal proposé par M. D. McAnnany, appuyé par M. A. Turner.

4—M. C. Marcoux proposé par M. H. Cusson, appuyé par M. F. Lévêque.

M. S. A. D. Bertrand ayant refusé la nomination, M. Bernier se trouve élu par acclamation maire de la ville de Saint-Boniface pour l'année courante.

Quant aux candidats pour représenter le quartier No. 1 comme conseiller, la lutte se fera entre MM. Joyal, Lévêque et Marcoux, M. Gaudaur ayant donné sa démission.

La votation aura lieu dans deux semaines.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONIFACE.

M. Charles Sauvé ayant donné sa démission comme un des conseillers de cette municipalité l'élection d'un autre est devenue nécessaire. La nomination a eu lieu hier à l hôtel de ville et voici quels sont les candidats : MM. Simon Trudeau, Joseph Riel et Henry Back.

Le vote se prendra le 10 février et il y aura deux bureaux de votation : un à la maison d'école de Saint-Boniface-Sud et l'autre à la résidence de M. J. B. Béliveau, dans la partie est de la municipalité.

NOS PENITENCIERS

Le dernier rapport du ministre de la justice sur les pénitenciers du Canada contient des renseignements intéressants. Nous allons en donner un aperçu aussi bref que possible.

Au pénitencier de Kingston, le 30 juin dernier, il y avait 586 détenus, dont 565 hommes et 21 femmes. Du 30 juin 1889 au 30 juin dernier, le nombre des décès a été de 7, celui des évasions de 6, celui des détenus envoyés aux asiles de 3. Quatre hommes et quatre femmes ont été transférés de Saint-Vincent de Paul à l'asile des criminels aliénés Le nombre des détenus a augmenté de 32 pendant le dernier exercice.

Au pénitencier de Saint-Vincent de Paul, le 30 juin 1889, il y avait 322 détenus ; le 30 juin 1890 il y en avait 342, tous des hommes. La moyenne quotidienne est de 337. Il y a eu 2 évasions et 1 décès. L'augmentation dans le nombre des détenus a été de 20.

Au pénitencier de Dorchester, le 30 juin 1889, on comptait 162 détenus, et le 30 juin 1890, 174. Il y a eu une évasion et 1 décès. Un aliéné et dix femmes ont été envoyés au pénitencier de Kingston. L'augmentation dans le nombre des détenus est de 12.

Le 30 juin 1889, le pénitencier du Manitoba contenait 66 détenus, et le 30 juin 1890, 73. Il y a eu 1 décès et 1 évasion. Augmentation de 7 dans le nombre des détenus.

Le pénitencier de la Colombie-Anglaise contenait, le 30 juin 1889, 91 détenus, et le 30 juin 1890, 76 ; soit une diminution de 15 dans le nombre de détenus.

Il n'y a que 22 femmes détenues dans tous les pénitenciers du Canada : 21, fournies par Ontario, Québec et les provinces maritimes, se trouvent dans le pénitencier de Kingston, et une est dans celui de la Colombie. Les femmes du Manitoba peuvent encore se vanter du fait que, depuis l'établissement du pénitencier de cette province en 1871 jusqu'à ce jour, aucune d'elles n'a encore revêtu l'uniforme des détenues.

ASSEMBLEE A SAINT-CHARLES

A une assemblée nombreuse de contribuables tenue à Saint-Charles, dans la maison d'école de Saint-Charles-Sud, les résolutions suivantes furent unanimement adoptées :

Proposé par M. Caron, appuyé par M. Burke,

Attendu que cette assemblée a été informée que le gouvernement provincial refuserait à l'avenir l'octroi annuel à toute école qui ne serait point conduite en conformité de l'Acte des Ecoles Publiques ; et,

Attendu que les contribuables de l'arrondissement scolaire catholique romain de Saint-Charles refusent péremptoirement de se conformer à la dernière loi ; et,

Attendu que les dits contribuables ne sont pas en position de payer des taxes pour le soutien d'une école publique et de maintenir en même temps une école séparée,

Qu'il soit résolu que l'école catholique romaine de Saint-Charles soit et reste fermée jusqu'à ce que les dits contribuables soient capables de la faire fonctionner comme école séparée.

Proposé par M. Laflèche, appuyé par M. Burke, qu'un comité composé de MM. G. Geo. Caron, Antoine Hogue, W. F. Lane, du moteur et du secondeur soit nommé pour aviser aux meilleurs moyens possibles à adopter pour avoir une école séparée, et que le dit comité soit prié d'appeler une assemblée publique des contribuables de cet arrondissement auxquels devra être soumis le rapport du dit comité et action prise en conséquence.

Proposé par M. Burke, appuyé par M. Caron,

Attendu que le gouvernement en abolissant les écoles séparées a empiété sur un droit garanti par l'Acte de Manitoba ; et,

Attendu que l'abolition des écoles séparées est dans l'opinion des membres de cette assemblée au détriment des meilleurs intérêts de cette province,

Qu'il soit résolu que l'administration provinciale actuelle est indigne de notre confiance et de notre appui.

Proposé par M. Caron, appuyé par M. Burke, que copies des présentes résolutious soient adrsssées pour publication au journal *Le Manitoba*, de Saint-Boniface, et au journal *Manitoba Free Press*, de Winnipeg.

Lettre de M. l'Abbe G. Dugas

(Pour *Le Manitoba.*)

La nouvelle année s'est inaugurée à Montréal par une série d'incendies ; il y en a eu 41 pendant la première quinzaine. Si ça continue ce sera une année lumineuse ; les compagnies d'assurance y verront même trop clair.

***

La ville de Saint-Jérôme a passé par de rudes épreuves ; le 3 janvier elle avait la douleur de se voir enlever, par une mort subite, un pasteur dont la perte est ressentie par tout le pays, et le 17 elle voyait son collège, œuvre de Mgr Labelle, devenir la proie des flammes. Un malheur n'arrive jamais sans l'autre, dit un vieux proverbe. Le second malheur ne s'est pas fait attendre pour les gens de Saint-Jérôme.

Comme de coutume, les cercles d'amis font des nominations pour le successeur de Mgr Labelle. Quand donc laissera-t-on aux évêques le soin des placements dans un diocèse ?

***

Depuis son arrivée à Montréal, Mgr Taché a toujours été très souffrant. A peine était-il rendu ici, qu'il tombait comme dans ses plus mauvais jours à Saint-Boniface. Il ne peut guère recevoir de visite ; il a besoin d'un repos complet. J'ai eu cependant l'honneur de le voir deux fois pendant quelques minutes ; je l'ai trouvé extrêmement faible.

Sans doute, il a déjà été aussi souffrant par le passé, mais ces crises répétées ont pour effet de miner sa constitution et elles finiront par l'emporter. Dieu dont nous ignorons les desseins ne nous demande pas permission pour nous priver de ceux qui nous sont utiles et chers. Mgr Taché a déjà fourni une longue carrière, bien remplie d'œuvres et d'épreuves ; ce n'est pas lui qui serait le plus à plaindre en partant. Espérons cependant que les prières de ses enfants lui rendront encore assez de force, pour lui permettre de mener à bon terme ce qu'il a en vue pour le bien de son archidiocèse, et le bonheur de son peuple.

***

J'écris de tous côtés pour vous décrocher des émigrants ; mais vraiment nos Canadiens sont pris pour les Etats-Unis d'un vertige qui est de nature à décourager n'importe qui.

Grand Dieu ! que les temps sont changés !

Après la conquête du Canada par l'Angleterre, quand les jours sombres s'étendirent comme un voile de deuil sur le pays, nos 60,000 Canadiens sans se laisser effrayer par les montagnes de sacrifices qu'ils entrevoyaient dans l'avenir, acceptèrent bravement la lutte et nous acquirent ce passé glorieux, noble héritage auquel tant des nôtres renoncent de gaîté de cœur.

Aujourd'hui, quand les sacrifices que la patrie demande de ses enfants sont la moitié moins pénibles, quand ceux-ci n'auraient qu'à continuer les traditions de leurs ancêtres, ils ferment leur cœur au sentiment du patriotisme et au lieu de donner leurs forces pour soutenir l'honneur national, ils passent en masse à l'étranger.

Je ne suis pas pessimiste, j'ai foi dans l'avenir, parce que j'ai foi dans la Providence qui veille sur les destinées des peuples, néanmoins je trouve que le peuple canadien est bien malade et qu'il passe par une crise sérieuse.

***

Le 15 janvier j'assistais à Sainte-Rose, à un service funèbre chanté pour le regretté Mgr Labelle. Avant l'absoute, M. Lonergan, curé de Sainte-Brigitte, est monté en chaire pour faire l'oraison funèbre. Il a dit une parole qui peut paraître sévère à ceux qui tiennent les destinées de notre pays, mais hélas ! elle n'est que trop vraie, et on pouvait sans crainte la dire dans la chaire de vérité. En montrant que Mgr Labelle avait été un homme de *foi*, d'*amour* et de *travail*, il a ajouté : " le malheur de " nos temps c'est la rareté d'hommes,— " nous n'avons pas d'hommes, et nous " pourrions dire comme le malade auprès " de la piscine probatique : *hominem non* " *habeo*,—je n'ai pas d'homme pour guérir " mes maladies."

On trouve beaucoup d'hommes qui s'agitent, qui courent de tous côtés ; mais des hommes de *foi*, d'*amour* et de *travail*, de dévouement à leur pays, on peut prendre la lanterne de Diogène pour les chercher en plein jour. Notre siècle semble infécond en hommes de dévouement. Voyez tous les jours ces tas de scandales qu'on divulgue sur le compte de ceux qui devraient être les plus intègres.

***

Cette année, toujours au nom du progrès et du bonheur de l'humanité, on a commencé à agiter des questions fort sérieuses : l'éducation gratuite, puis l'éducation obligatoire, puis les asiles ; les écoles du soir sont en marche pour les hommes, on parle de les ouvrir pour les femmes, car il nous faut des femmes savantes. Tout ceci sent la loge maçonnique de dix lieues à la ronde. La question du suffrage universel est aussi sur le tapis. Ah ! que nous avons besoin d'hommes pour déjouer toutes les ruses de l'ennemi. Nous avons besoin d'hommes de foi, formés aux principes de la saine doctrine, d'hommes clairvoyants et énergiques, capables de se poser en face de ceux qui cherchent à nous entraîner sur la pente de l'abîme où vont s'engloutir les sociétés européennes.

La question du suffrage universel a déjà reçu un bon coup de *L'Etendard*, mais il faudrait y revenir souvent pour faire comprendre l'absurdité de ce système.

Je me demande comment veut-on s'y prendre pour faire sortir du suffrage universel quelque chose de sensé ? Ce n'est pas en additionnant une chose mauvaise à une bonne qu'on en obtient une meilleure. Dans le monde, l'intelligence est une minorité ; on y trouve plus d'imbéciles que de gens d'esprit. Il s'agirait plutôt de dégager l'intelligence de ce qui lui cause des embarras ; or, dans le suffrage universel, que fait-on ? Au lieu de laisser à l'intelligence toute sa force d'action, on vient l'arrêter dans sa marche en additionnant la sagesse et la folie, la vertu et le vice, l'honneur et la bassesse, le désintéressement et les convoitises, l'homme bien né et le manant du carrefour, le penseur sublime et le manœuvre vulgaire, l'orateur illustre et le crieur de la rue, le vieillard plein d'années et d'expérience et le bachelier impertinent échappé la veille du collège, le bon père de famille et le paresseux, le négociant honnête et le failli flétri par les lois.

Dans ce syncrétisme honteux qui s'appelle le nombre, tous les individus s'égalent ; tous se valent, parce qu'en bonne règle une unité est identique à une autre unité. Le suffrage universel en amenant le triomphe du nombre enlève à la société son caractère hiérarchique et rompt l'équilibre de ses éléments constitutifs.

Tout ceci, vous le comprenez, ce n'est pas de la politique ; ce sont des questions du plus haut intérêt social qui regardent tous les partis.

Mais en voilà assez pour aujourd'hui, je vous reviendrai bientôt.

G. DUGAS, Ptre.
Missionnaire.

Nouvelles Religieuses

Cinq Sœurs de la Charité sont arrivées à Saint-Boniface à la fin de la semaine dernière, venant de Montréal.

Deux d'entre elles, les Révérendes Sœurs Bourgeault et Dugas, exerceront leur zèle à l'Hôpital de Saint-Boniface, la première remplaçant Sœur Shaughnessy comme supérieure.

Les trois autres doivent partir aujourd'hui, en compagnie du R. P. Leduc, vicaire-général du diocèse de Saint-Albert, pour Calgary où elles prendront charge du nouvel hôpital.

Trois Révérendes Sœurs de la Charité faisaient leur profession religieuse hier à la maison vicariale, en cette ville : la R. Sœur Laurin, fille de M. Laurin, de Lorette ; la R. Sœur Lauzier, fille de M F. Roy, de Sainte-Agathe, et la R. Sœur St-Julien, sœur du Rév. Père Paquin, S. J., ci-devant de Saint-Boniface.

La touchante cérémonie était présidée par le Rév. Père Allard, O. M. I., V. G. Etaient aussi présents : le Rév. Père Leduc, O.M.I., V.G., le Rév. Père Renaud, S. J., MM. les abbés Messier, curé de la cathédrale, Cherrier, curé de l'Immaculée Conception, Fillion, curé de Saint-Jean-Baptiste, Dufresne, curé de Lorette, Samoisette, curé de Sainte-Agathe, Bourdeau, de l'Immaculée Conception, Campeau, de Sainte-Marie, Perquis et Lavigne, de l'archevêché, ainsi que nombre des parents des trois religieuses, entre autres Madame Paquin, mère de R. Sœur St-Julien, venue de Montréal pour la circonstance.

En 1890, le denier de Saint-Pierre a produit $623,000. La France a donné $62,000, l'Italie, $71,000, l'Autriche, $80,000, l'Angleterre, $19,000, l'Irlande, $36,000 et l'Amérique du Nord, $57,000.

On nous apprend que l'épiscopat canadien se propose de lancer une lettre conjointe sur l'importance du recensement. Son Em. le cardinal Taschereau aurait écrit dans ce sens à tous les évêques du Canada.

Le Rév. Messire Stanislas Tassé, ex-curé de Sainte-Scholastique, est décédé au Sault-au-Récollet, résidence Saint-Janvier, le 20 janvier à 10 hrs p. m., après une maladie de quatre mois.

Le regretté défunt a été inhumé à Sainte-Thérèse hier.

M. l'abbé Hercule Clément, ancien missionnaire au Nord-Ouest et ancien curé de Rawdon, en visite chez son homonyme, le curé de Saint-Gabriel, a été trouvé mort dimanche vers 2.30 p.m., sur la voie ferrée au moment où passait le convoi de Saint-Gabriel de Brandon. Le vénérable prêtre gisait sur les rails et avant que l'ingénieur pût renverser la vapeur il a été frappé par le chassepierre. On ne sait si c'est la locomotive qui a tué l'abbé Clément ou si avant le choc il n'était déjà mort. Le coroner tient une enquête.

Monseigneur l'Archevêque de Montréal doit s'embarquer au Hâvre, à bord du paquebot *La Gascogne*, de la ligne Transatlantique, samedi le 31 janvier courant.

NAISSANCES

PRINCE—A Lorette, le 19 courant, Madame Wilbrod Prince, un garçon et une fille.

TURCOTTE—En cette ville, le 25 courant, Madame S. Turcotte, une fille.

DECES

BÉLIVEAU—En cette ville, le 23 courant, à l'âge de 11 mois, Marie-Joseph, enfant de M. Hormisdas Béliveau.

POLIQUIN—En cette ville, le 23 courant, à l'âge de 3 mois et 11 jours, Marie-Rose, enfant de M. Arsène Poliquin.

A l'Enclos de Saint-Eustache.

Une vache de couleur rouge et blanche avec une marque sur la hanche gauche, âgée d'environ trois ans, et un veau rouge d'environ deux mois et demi.

WILLIAM PAUL,
Gardien d'enclos.

3i 28.1

Choses et Autres

M. Caliva Lavallée, l'éminent pianiste canadien, est mort ces jours derniers à Boston.

M. Letondal, pianiste bien connu de Montréal, aveugle depuis l'âge de cinq ans, vient de recouvrer la vue parfaitement à la suite d'une opération faite à Paris.

On annonce de Bruxelles la mort du Prince Baudoin, neveu de S. M. Léopold II, Roi des Belges et héritier présomptif du trône.

Le Prince Baudoin (Léopold, Phillippe, Marie, Charles, Antoine, Joseph, Louis) est né à Bruxelles le 3 juin 1869. Il était capitaine aux carabiniers belges.

Il était aussi capitaine honoraire au second régiment de Dragons de Hanovre.

On donne comme cause de la mort une attaque de bronchite.

A Bruxelles, on ne savait pas le prince malade; aussi l'émotion et la consternation causées dans toutes les classes de la société par cette lugubre nouvelle ont-elles été considérables.

La traduction suivante dans diverses langues du mot "chargée" ou *registered* mis sur les lettres chargées au Canada, aux Etats-Unis, en Angleterre, sera probablement intéressante, sinon utile, pour les directeurs de bureaux de poste du pays:

Pour l'Allemagne et l'Autriche, *einschreiben*; l'Italie, *recommanduta*; la Hongrie, *ajanlott*; la Belgique et la Turquie, *recommandée*; le Danemark, *aubefalet*; la Norwège, *recommanderet*; la Hollande, *cangetcekend*; le Portugal, *registada*; la Russie, *sakasnoïe*; la Roumanie, *recommandat*; la Suède, *rekommandaras*; la Suisse et la France, *chargée*; l'Espagne, *certificado*.

Melle Angers, si connue dans notre monde littéraire sous le nom de Laure Conan, doit donner au public, d'ici à quelques semaines, un roman historique canadien où le R. P. Garnier, l'un des apôtres martyrs de la Nouvelle-France, joue un rôle proéminent.

La chambre des députés en France a voté 6,000,000 de francs pour soulager les pauvres et autres personnes actuellement en proie à la misère que le froid cause en France.

M. Ribot, ministre des affaires étrangères a informé lord Lytton, ambassadeur de l'Angleterre que la France n'accepterait aucune compensation pour ses droits de pêche à Terreneuve, et qu'elle ne considère pas comme équivalentes celles qui ont été offertes jusqu'ici. C'est à l'Angleterre de dire ce qu'elle donnera. La France n'acceptera pas d'argent.

Les convoitises académiques qui se donnèrent carrière lors de la mort d'Emile Augier se rallument autour de la tombe à peine fermée d'Octave Feuillet.

La succession de l'auteur de *Dalila* est briguée, en effet, par la plupart des candidats que M. de Freycinet a si à propos mis d'accord.

Parmi les concurrents, on cite: MM. Thureau-Dangin, Pierre Loti, Jean Aicard, Brunetière et Emile Zola.

M. Thureau-Dangin paraît avoir toutes les chances.

Ci-suit un état de la production des houillières de la Nouvelle-Ecosse pour l'année 1890, par comtés:

Cumberland	439,011 tonnes
Pictou	395,728 "
Cap-Breton	915,000 "
Total	1,749,289 tonnes

Soit une augmentation de 196,924 tonnes sur l'année 1889.

On discute beaucoup, dans les cercles politiques, à Paris, la question de savoir comment l'invitation des Etats-Unis à la France de prendre part à l'exposition universelle de Chicago, sera accueillie en France. Cette invitation sera soumise au cabinet qui, en la prenant en considération, discutera sans aucun doute la loi MacKinley. On sait que la France est fortement irritée de cette mesure; ce fait ne manquera pas d'avoir une grande influence sur la décision du conseil de cabinet au sujet de cette invitation.

Correspondance

REMERCIEMENTS

Winnipeg, 20 janvier 1891.

Monsieur le Directeur du *Manitoba*,

Monsieur,—Permettez-moi de me servir des colonnes de votre journal pour remercier M. G. W. Girdlestone, agent général de la compagnie d'assurance *City of London Fire Insurance Co'y*, pour la manière satisfaisante et la promptitude qu'il a apportée à règler et à payer les pertes que j'ai éprouvées lors du feu du 18 courant. Il me fait plaisir de recommander ce bureau au public.

Votre, etc.,

C. A. GAREAU.

AU COLLEGE DE SAINT-BONIFACE

C'est lundi prochain, le 2 février, qu'aura lieu au Collège la soirée dramatique et musicale déjà annoncée.

Voici le programme, il est des plus attrayants:

A. M. D. G.

COLLÈGE DE SAINT-BONIFACE

Soirée dramatique et musicale, lundi, 2 février 1891

LES FOURBERIES DE SCAPIN

Comédie en trois actes de Molière.

PERSONNAGES:

Argante, père d'Octave	A. Grenier
Géronte, père de Léandre	T. St. Arnaud
Octave, fils d'Argante	E. Dumesnil
Léandre, fils de Géronte	J. Dubuc
Scapin, valet de Léandre	R. Goulet
Silvestre, valet d'Octave	T. Lavoie
Carle, ami de Scapin	G. Lévêque
Nérin	W. Jubinville

Ouverture, piano	J. et L. Dubuc
1er intermède, piano et violon	M. P. Sallé et H. Chevrier
2e intermède, Rutuţute de la flûte	Chœur
3e intermède, piano	G. Lévêque et A. Gingras

LES DEUX AVEUGLES

Opérette d'Offenbach.

PERSONNAGES: Patachon..... T. St. Arnaud; Giraffier...... R. Goulet

L. D. S.

Si jamais une occasion de passer quelques heures agréables vous a été offerte, c'est bien cette fois.

En outre, ce sera un encouragement pour notre jeunesse studieuse, lequel lui est dû d'ailleurs, car il est incontestable que nos jeunes amis nous ont toujours donné les plus jolies et les plus agréables soirées possibles.

Prix d'entrée, 25 cts; sièges réservés, 50 cts.

Les billets sont en vente au Collège.

Affaires Municipales

CONSEIL DE VILLE.

Procès verbal de la quatrième séance du neuvième conseil de la ville de Saint-Boniface, étant la troisième séance régulière, tenue lundi, le 25me jour de janvier A.D. 1891.

Présents:—MM. les conseillers Despars, Lecomte, Buron, Lamontague, Verge et Bédard.

Le greffier ouvre la séance.

Proposé par M. le conseiller Buron, appuyé par M. le conseiller Lecomte, que M. H. Despars préside cette assemblée. Agréé.

Le greffier dépose sur la table les communications et comptes suivants: Rapport des auditeurs pour l'année 1890, rapport du gardien d'enclos pour l'année 1890, lettre de M. E. Paradis offrant ses services comme secrétaire-trésorier, comptes des auditeurs, E. Paradis, $30.00; J. C. Auger, $30.00.

Ces différentes communications sont renvoyées au comité auquel il appartient.

Proposé par M. le conseiller Buron, appuyé par M. le conseiller Lecomte, que la somme de $260 00 (c'est-à-dire $35.00 de plus que le montant voté par le dernier conseil) soit offerte à M. Elzéar Lagimodière en paiement de tout compte ou reclame contre la ville jusqu'à cette date. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lecomte, appuyé par M. le conseiller Buron, que le constable Gagnier fasse immédiatement les travaux nécessaires, au lieu de l'éboulis sur l'avenue Taché, afin d'éviter les accidents, et que ce dernier reçoive instruction de visiter de temps à autre cette localité et le pont sur la rivière Seine et y fasse les réparations en attendant que le conseil commence les grands travaux. Agréé.

M. le conseiller Lecomte donne avis qu'à la prochaine assemblée il introduira une motion, pour qu'une délégation du conseil de cette ville, aidée par un comité de citoyens de Saint-Boniface et de Winnipeg, ait une entrevue avec la compagnie dite *The Red River and Assiniboine Bridge Company*, afin de voir aux moyens à prendre pour réduire pour les voitures le taux de péage sur le pont dit "Pont Saint Boniface," abolir le taux de péage pour les piétons, et demander la construction de passerelles de chaque côté du pont pour donner plus de sûreté aux piétons.

M. le conseiller Lecomte donne avis qu'à la prochaine assemblée il introduira une motion pour que lecture du contrat concernant les bâtisses de l'exposition soit faite et que l'on procède au règlement de cette question sous le plus court délai, et que dans ce but, le conseil s'adjoigne un comité de citoyens de Saint-Boniface et de Winnipeg, afin de s'aboucher avec le gouvernement local et venir à une décision finale.

M. le conseiller Lecomte donne avis qu'à la prochaine assemblée, il introduira une motion pour que le trésorier prépare un état donnant la superficie des lots suivants, savoir: lots 80 81, 89, 90 93 94, 95, 96, 97, 98, 99 et 100, le montant de taxes prélevées et payées sur telle superficie, la superficie et le numéro de tels lots sur lesquels les taxes ne sont pas payées, et que son honneur le maire et MM. les conseillers en reçoivent une copie sous le plus court délai.

Le règlement No. 92, pour amender le règlement No. 52, concernant les animaux errants subit ses trois lectures et passe sous son titre.

Proposé par M. le conseiller Buron, appuyé par M. le conseiller Lecomte, que M. Joseph Gagnier reste engagé comme constable jusqu'à nouvel ordre. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lecomte, appuyé par M. le conseiller Lamontagne, que le conseil se forme en comité général pour prendre en considération le rapport des auditeurs pour l'année 1890. Agréé.

M. le président reprend le fauteuil et M. le conseiller Lecomte fait rapport que le comité général a adopté le rapport des auditeurs nommés pour auditer les livres de la ville pour 1890, et recommande que 100 copies de ce rapport soient imprimées. Ce rapport est adopté.

Proposé par M. le conseiller Bédard, appuyé par M. le conseiller Verge, que la séance se lève et la séance est levée.

PERSONNEL

Madame P. W. Allaire est revenue d'une promenade à Saint-Ours, Qué.

M. Wrigley a donné, pour cause de santé, sa démission comme commissaire de la Cie de la Baie d'Hudson. On ne peut dire encore quel sera son successeur.

Nous notons avec regret que M. George Couture est gravement malade.

Nos lecteurs apprendront avec plaisir que les nouvelles reçues de Mgr l'Archevêque Taché annoncent qu'il continue à prendre du mieux.

Chronique Locale.

—Les chars urbains électriques ont commencé à circuler hier dans Fort-Rouge.

—Ne manquez pas de vous rendre à la soirée dramatique et musicale qui sera donnée au Collège lundi soir.

—Six têtes de bétail ont été vendues hier par le gardien d'enclos de la ville. La somme réalisée s'est élevée à $58.25.

—M. François Carrière, jr., a ouvert une écurie de louage dans Saint-Boniface aux anciennes dépendances de l'Hôtel National.

—L'on nous informe que lundi, le 2 février, plusieurs jugements importants seront rendus, entre autres celui de la cause de nos écoles.

Ces jugements seront rendus à 11 heures.

—Un incendie a détruit hier soir les étables de l'ex-échevin D Macdonald consumant en même temds 61 têtes de bétail sur 73 qu'il y avait dans la bâtisse.

—C'est lundi prochain qu'aura lieu l'élection de deux commissaires d'école pour la ville. Les commissaires dont le terme est expiré sont MM. Roger Marion et Edmond Marcoux.

—La maison de l'échevin Calloway de Winnipeg a été complètement détruite par le feu dans la nuit de lundi. Les pertes sont considérables, mais on dit qu'il y a une assurance de $3,500.

—L'estomac est un organe bien délicat. Il faut en avoir soin comme d'un enfant. Pour cela achetez de bonnes épiceries et voyez à ce qu'elles soient fraîches, c'est ce que vous êtes toujours certain d'avoir en allant chez Anderson & Lemieux, au No. 245 rue Principale, Winnipeg.

—D'après des analyses faites à Toronto, à Winnipeg et ailleurs, le lait du Manitoba est beaucoup plus riche que le lait produit dans les provinces de Québec et d'Ontario, ainsi que dans les provinces maritimes.

Sur 78 échantillons de lait vendu dans les villes de l'ouest d'Ontario, les analystes en ont trouvé 43 de première qualité et 35 de qualité inférieure. On a constaté deux cas de lait écrémé et neuf de lait étendu d'eau.

AGRICULTURE

ALTERNANCE DES FOURRAGES POUR CONSERVER L'APPÉTIT DES ANIMAUX

Pour conserver l'appétit des animaux, pour que les fourrages qu'on leur donne profitent bien, il est bon de faire alterner ceux-ci. L'hiver, on présente tour à tour, pendant la journée, du foin, de la paille et des racines fourragères. Ces dernières seront crues et mêlées avec de la paille hachée, si l'on peut en donner beaucoup ; dans le cas contraire, les racines doivent être cuites et arrangées en soupe. La paille sèche est un mauvais aliment, mais mélangée aux substances aqueuses, elle peut en partie remplacer le foin.

LE SEL POUR LES VOLAILLES

On doit le mêler à la nourriture des volailles comme on le fait quelquefois pour les animaux, parce que le sel est indispensable aux volailles. C'est un fait connu que le sel a tué des volailles, mais seulement lorsqu'il y a eu excès, par exemple lorsqu'on a permis à des poules de s'abreuver de saumure dans des barils de poisson ou de manger du sel fossile. Le fait que les volailles peuvent manger des tas de sel fossile est seul une preuve suffisante qu'elles ont besoin de cette substance, et qu'on devrait leur en servir dans leur nourriture. C'est un des ingrédients des œufs, et le sel est une substance nécessaire à une bonne digestion.

L'INDUSTRIE LAITIÈRE

A la convention laitière de l'est d'Ontario, tenue la semaine dernière à Brockville, on a adopté l'importante résolution qui suit et dont nous recommandons la lecture aux cultivateurs de cette province ainsi qu'à tous ceux qui s'occupent d'industrie laitière.

" Attendu que l'importance toujours croissante de notre commerce de fromage crée des difficultés et des problèmes nouveaux dans la production du lait et la fabrication du fromage et du beurre, que les laitiers dans leurs affaires privées se trouvent eux-mêmes incapables de résoudre et de surmonter ; et attendu que dans le passé le gouvernement provincial a donné une aide libérale aux laitiers dans le but de contribuer à répandre, au moyen de l'inspection, des connaissances à la fois importantes pour les producteurs du lait et les fabricants ; et attendu que le gouvernement du Dominion a établi le bureau de commissaire de l'industrie laitière pour la Puissance, chargé d'étudier les méthodes les plus économiques de la production et de la fabrication des articles de première qualité ; et attendu que cette association réunie en convention recommande ardemment aux cultivateurs de cette province de produire une plus grande quantité de lait pendant l'hiver, ce qui leur permettra d'ajouter aux profits de la production du fromage en été le surplus des bénéfices de fabrication du beurre durant l'hiver, l'association laitière de la section est d'Ontario prie le gouvernement fédéral d'accorder une plus grande aide financière à cette association afin qu'elle puisse continuer son œuvre avec plus de vigueur et de succès.

" De plus, il est résolu que cette association engage fortement le gouvernement fédéral à considérer l'avantage et le besoin de rendre plus complète la commission de l'industrie laitière par l'établissement de succursales expérimentales sous la surveillance directe du professeur Robertson, dans le but de faire une étude complète des principes de la fabrication du fromage et de la pratique suivie d'encourager la fabrication du beurre amélioré, durant l'hiver, en munissant ces succursales d'appareils à cet effet, et aussi de faire l'essai d'envois de beurre frais convenablement empaqueté sur les marchés étrangers, afin de donner occasion à une demande importante aux prix les plus élevés."

AMÉLIORER LA RACE DE NOS VACHES LAITIÈRES

M. W. A. Reburn, grand éleveur du bétail *Jersey*, écrivait dernièrement dans l'*Electeur*, que l'amélioration de notre vache canadienne ne peut venir que par l'infusion de sang *jersey* par le moyen des reproducteurs *jerseys purs*.

Voici ce que disait, d'un autre côté, une autre autorité, le regretté Mgr Labelle, au sujet de l'amélioration de la race de nos vaches canadiennes :

" Notre petite vache canadienne est une bonne vache, elle a bon appétit, elle est résistable, dure à la misère, elle donne malgré les mauvais soins dont elle est entourée assez de lait ; cependant c'est une race qui s'en va. elle est dégénérée par une longue suite de croisements avec des reproducteurs de même famille, Quand on l'aura croisée avec des reproducteurs jerseys purs ; quand un sang nouveau coulera dans ses veines, nous aurons la vraie vache laitière."..................

D'ailleurs, l'excellence des vaches *jerseys* pour la production du beurre est reconnue, c'est un fait prouvé et admis par tous. Il ne se passe pas une semaine sans que les journaux d'agriculture ou autres ne fassent mention de rendements extraordinaires produits par des vaches de cette race, surtout par celles qui appartiennent à la famille de Saint-Lambert. Des rendements de 600, 700, 800 et même 900 livres de beurre par année se sont vus dans cette famille de vaches célèbres que possède M. W. A. Reburn lui-même.